



URML

RHÔNE-ALPES

UNION RÉGIONALE DES
MÉDECINS LIBÉRAUX
DE RHÔNE-ALPES

20, rue Barrier 69006 Lyon

Démographie des Spécialités Médicales Libérales

Panorama Régional En Rhône-Alpes

Juillet 2010

Etude sur la Démographie de la médecine spécialisée libérale en Rhône-Alpes

Etude de : l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la Région Rhône-Alpes



Réalisée en collaboration avec :

- **Monsieur Christophe EVRARD**, Docteur en Géographie de la Santé, Université Paul Valéry de Montpellier III : GEOSANTE
- **Madame Hélène CORDIER**, documentaliste et chargée de projet à l'URML-RA
- **Dr Emile OLAYA**, Responsable du projet et Secrétaire Général de l'URML-RA

Les calculs des temps d'accès ont été réalisés par le laboratoire GESTER, de l'Université Paul-Valéry – Montpellier III

Groupe de travail :

Dr Jean STAGNARA, Président du Collège des Spécialistes, Dr Patrick CARLIOZ, Dr Jacques CATON, Dr Jean DERRIEN, Dr Christian DEVOLFE, Dr Patrick DUPUY, Dr Gilles FOREST, Dr Jean-Pierre FUSARI, Dr Alain ROELAND, Dr Patrick ROMESTAING.

Remerciements à Mesdames **Dominique MOCHON** et **Martine RANC**, pour la qualité de leur travail et l'énergie déployée.

Editorial

Il est assez étonnant que l'on ait disposé d'aussi peu de descriptions précises de l'offre de soins spécialisées ambulatoires alors même que les problèmes de démographie sont connus depuis longtemps.

L'URML-RA a innové en 2004 en créant, en coopération avec un chercheur dans le domaine de la géographie de la santé, un outil décrivant l'offre de soins en médecine générale. Ce travail, régulièrement actualisé en partenariat avec les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins, a été repris par d'autres URML et fait référence en Rhône-Alpes.

Forts de cette expérience, nous nous sommes attachés à mettre en place un outil similaire de description de l'offre de soins spécialisés pour dix-sept disciplines intervenant essentiellement dans l'offre de soins de proximité.

Nous avons pu constater que les découpages territoriaux sont éminemment variables et dictés par la politique de santé conduite dans l'instant. Nous avons donc décidé de choisir, dans un souci de cohérence, une analyse par bassins d'activité pour la médecine générale et par Zone de Soins de Proximité (ZSP) pour les autres disciplines, ces deux découpages s'emboîtant dans presque tous les cas, à l'exception des grandes zones urbaines dont le traitement doit être particulier. Cependant, ces découpages territoriaux pourront évoluer en fonction des besoins.

La spécificité des disciplines spécialisées ne nous permettait pas de conduire cette étude de la même façon que nous l'avions fait pour la médecine générale. Il a fallu innover et mettre en place d'autres modes de description de l'offre de soins.

Nous avons donc attaché une attention particulière à la description du mode d'exercice en sites multiples et à le quantifier en effectifs équivalents temps plein. De même, le temps d'accès à l'offre la plus proche quelle que soit la commune en Rhône-Alpes, a été calculé avec le concours de l'Université de Montpellier (GESTER) et de l'Institut Géographique National (IGN).

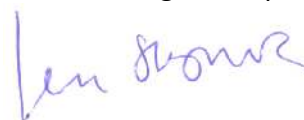
Les différentes disciplines spécialisées concourant à l'offre de soins de proximité disposent désormais d'un outil décrivant leur activité et leur implantation. La fiabilité d'un tel outil dépend de la qualité des informations qui y figurent et nous comptons sur la participation active des praticiens eux-mêmes. Ainsi, si vous constatez des erreurs dans les descriptifs présentés, ou si votre exercice a changé, n'hésitez pas à nous en faire part.

Cet outil prend toute son importance au moment où les Agences Régionales de Santé vont initier la réflexion sur le SROS ambulatoire.

Dr Emile OLAYA
Responsable du projet



Dr Jean STAGNARA
Président du Collège des Spécialistes



Objectifs et Méthodologie

L'objectif de ce travail est de connaître et décrire au plus près du terrain l'offre de soins libérale par spécialités médicales et/ou chirurgicales (hors médecine générale traitée par ailleurs). Seules les spécialités concourant à l'offre de soins de proximité ont été choisies pour ce premier état des lieux régional : 10 médicales, 4 chirurgicales et 3 médico-chirurgicales.

L'échelle d'analyse du territoire a été bien sûr la région, mais aussi le département et la Zone de Soins de Proximité (ZSP). Les Zones de Soins de Proximité ont été définies par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), dans le cadre du Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire (SROS), comme zones de l'offre hospitalière de premier niveau (critère du zonage : le flux des patients).

Le choix de la ZSP comme territoire d'analyse pour notre propre étude a été dictée :
- surtout par la nécessité de pouvoir superposer les données libérales et hospitalières en termes d'offre de soins ;

- mais aussi parce que l'implantation géographique des praticiens spécialisés est souvent très proche des établissements de santé.

Nous comptons ainsi pouvoir dialoguer avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) sur des zonages territoriaux communs. Ces zonages seront certainement amenés à évoluer en fonction des réflexions menées dans le cadre du SROS ambulatoire (Loi Hôpital Patients Santé Territoires).

Seuls les praticiens à activité essentiellement libérale ont été recensés : ceux à activité libérale stricte, et ceux à activité mixte (libérale et salariée).

La pratique de la médecine spécialisée (hors médecine générale) est particulière : activités parfois multiples dans des cadres d'exercice différents (en cabinet individuel, en groupe, en établissement...) et voire même sur des lieux géographiques différents.

Une approche par les temps d'activité des praticiens (exprimés en pourcentage) a donc été engagée ; ces temps d'activité étant répartis par lieux géographiques et cadres d'exercice. Nous avons ainsi exprimé la démographie médicale, à la fois en nombre de praticiens, mais aussi en « effectifs équivalent temps plein », comprenant l'ensemble des activités libérales : principale ET secondaires.

Ont été pris en compte également l'âge des praticiens et la répartition hommes / femmes.

Enfin, quelle que soit la discipline étudiée, il est évident que le découpage territorial ne suffit pas à une analyse fine de l'offre de soins. C'est pourquoi nous avons tenu à introduire la notion de temps d'accès à l'offre la plus proche.

Ces temps d'accès à l'offre de soins la plus proche ont été mesurés spécialité par spécialité, pour chaque commune de Rhône-Alpes, grâce au logiciel de l'IGN Route 500 pour compléter nos connaissances et mettre en évidence clairement les territoires isolés.

L'offre de soins disponible dans les départements limitrophes de notre région a été prise en compte dans ces calculs.

Il a semblé à l'URML qu'il était nécessaire de prendre en compte toutes ces dimensions quantitatives et qualitatives pour décrire au plus près de l'offre de soins sur le terrain.

Mais, ces données sur la répartition territoriale et l'accessibilité horokilométrique ne permettent pas à elles seules de décrire la disponibilité réelle des praticiens. Ces données peuvent être encore enrichies par d'autres critères, comme les délais d'attente pour les patients, l'état de santé des populations par territoires.....

Cet état des lieux est une première version. Nous espérons l'enrichir au fur et à mesure et le mettre à jour régulièrement avec la participation la plus forte possible des professionnels eux-mêmes (Voir aussi la rubrique du site : Objectifs et Méthodologie).

Bilan général

L'étude des différentes spécialités médicales et/ou chirurgicales permet de faire un état des lieux par profession en 2010.

Le constat général, qui peut cependant varier légèrement selon les spécialités, est :

- une densité moyenne régionale qui est peu informative tellement les variations sont importantes entre les départements ;
- des activités à temps partiel sous-évaluées avec des répercussions en termes d'offres de soins réelles ;
- des pratiques pour certaines spécialités en sites multiples (jusqu'à cinq sites différents pour un même praticien comme par exemple les radiologues), qui permet d'élargir l'offre de soins géographique ;
- une répartition territoriale des praticiens proche des établissements de soins ;
- un vieillissement confirmé, avec sur certaines spécialités, un praticien sur deux à la retraite en 2020 ;
- des territoires très isolés d'une offre de soins. Les données en temps d'accès et en pourcentage de la population concernée permettent d'affiner et de croiser les informations avec les données de démographie médicale habituelle.

Un état des lieux régulier, voire enrichi de nouveaux critères, permettra de réaliser une véritable analyse de l'évolution de l'offre de soins et des pratiques d'exercice. Aujourd'hui, nous avons voulu réaliser une photographie de référence.

Une compilation des synthèses par spécialité vous est proposée

**Des cartographies interactives et les rapports descriptifs complets
par spécialité sont disponibles sur le site :**

www.urmlra.org/geomedecine/

Les cardiologues

■ **La densité régionale observée est de 4,6 cardiologues libéraux pour 100 000 habitants.**

Elle est bien inférieure à la densité nationale (6,9 cardiologues pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre, de plus, de grandes disparités entre les départements de la région. Les départements de l'Ain (densité = 2,1), de l'Ardèche (3,9) et de la Savoie (3,2) ont une densité bien inférieure à la moyenne régionale observée. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. Les zones urbaines (proximité de Lyon, Grenoble, Valence) et le nord-est de la région Rhône-Alpes (ZSP de Thonon-les-Bains, Annemasse et Mont-Blanc) sont les mieux pourvues.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **278 cardiologues** n'exercent en réalité que l'équivalent de **253,4 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **15 praticiens** (sur les **114 cardiologues** ayant répondu au questionnaire) **ont déclaré un temps partiel**, soit environ **13,2%** des cardiologues de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué en raison du taux de réponse aux questionnaires (41 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seule une zone de soins de proximité dépourvue d'autres praticiens de cette discipline, bénéficie réellement d'une amélioration de son encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité **en cabinet de groupe, soit trois médecins sur cinq**.

■ **Les activités secondaires** : 95 cardiologues (soit 34,2 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents). 106 cardiologues (soit 38,1 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 52 ans ; deux praticiens sur cinq sont âgés de 55 ans et plus. **Deux praticiens sur cinq vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité fortement masculine** : 4 praticiens sur 5 sont des hommes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un cardiologue est de **19 minutes**. Plus de **97%** de la population régionale se situe à **moins de 30 minutes** d'un cardiologue libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **dans la Drôme, le temps d'accès moyen est de 30 minutes**. Et si près de 83 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un cardiologue libéral, ce taux n'est que de **63,2% pour le département de l'Ardèche et de 64,5% pour la Savoie**.

Les chirurgiens généraux ou viscéraux

■ **La densité régionale observée est de 1,8 chirurgiens généraux ou viscéraux libéraux pour 100 000 habitants.** Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ain (densité = 0,5), de la Drôme (1,1), de l'Isère (1,7), de la Savoie (1,2) et de la Haute-Savoie (1,3) ont une densité inférieure à la moyenne régionale observée. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. 18 ZSP sur les 47 existantes ne disposent d'aucun chirurgien général ou viscéral, et 61,7 % des ZSP ont une densité médicale inférieure à 1,8.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) libéral »** a mis en évidence que les **107 chirurgiens généraux ou viscéraux** exercent en réalité l'équivalent de **104,44 ETP**. Aucun temps partiel n'a été signalé dans les questionnaires reçus (taux de réponse : 54,2 %). Ce résultat laisse supposer que l'activité à temps partiel est peu pratiquée par ces praticiens, même si on ne peut l'affirmer, puisque 47 praticiens n'ont pas répondu au questionnaire. Les effectifs ETP non pris en compte correspondent donc aux activités salariées de ces praticiens.

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, elle s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Cinq zones de soins de proximité dépourvues de praticiens de cette discipline, bénéficient ainsi d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : naturellement le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en établissement de soins.

■ **Les activités secondaires** : 25 chirurgiens généraux ou viscéraux (soit 23,4 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 14 praticiens (soit 13,1 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 52 ans ; près d'un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Près d'un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité presque exclusivement masculine** : on ne compte qu'une seule femme pour toute la région Rhône-Alpes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un chirurgien général ou viscéral est de **25 minutes**. Plus de **91 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un chirurgien général ou viscéral libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **dans la Drôme, le temps d'accès moyen est de 39 minutes**. Et si près de 71 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un chirurgien général et viscéral libéral, ce taux n'est que de **41,4 % pour le département de l'Ain, de 46,7 % pour l'Ardèche et de 49,1 % pour la Savoie.**

Les chirurgiens orthopédistes

■ **La densité régionale observée est de 3 chirurgiens orthopédistes libéraux pour 100 000 habitants.** Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Ain a une densité très inférieure (densité = 0,7), alors que la densité médicale des départements du Rhône (densité = 4,6) et de la Savoie (densité = 4) est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. 17 ZSP sur les 47 existantes ne sont pas pourvues en chirurgiens orthopédistes, et 72,3 % des ZSP enregistrent une densité médicale inférieure à 3.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **178 chirurgiens orthopédistes** exercent en réalité l'équivalent de 174,8 ETP. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est très faible. En effet, il semble que peu de chirurgiens orthopédistes exercent à temps partiel (2 praticiens seulement sur les 94 ayant répondu au questionnaire ont déclaré un temps partiel). Ce nombre est peut-être sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (52,8%). Les effectifs ETP non pris en compte correspondent donc aux activités salariées de ces praticiens (relativement réduites).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, elle s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Cependant, 3 ZSP dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient ainsi d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : naturellement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **établissement de soins**.

■ **Les activités secondaires** : 39 chirurgiens orthopédistes (soit 21,9 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 12 praticiens (soit 6,7 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Une activité pas encore confrontée au sur-vieillessement** : l'âge moyen est de 49 ans ; moins de trois praticiens sur dix sont âgés de 55 ans et plus. **Moins de trois praticiens sur dix vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité presque exclusivement masculine.**

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un chirurgien orthopédiste est de **25 minutes**. Plus de **92 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un chirurgien orthopédiste libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **dans la Drôme, le temps d'accès moyen est de 38 minutes**. Et si près de 71 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un chirurgien orthopédiste libéral, ce taux n'est que de **49,1 % pour le département de la Savoie, de 51,7 % pour l'Ain et de 55 % pour l'Ardèche**.

Les chirurgiens urologues

■ **La densité régionale observée est de 1,3 chirurgiens urologues libéraux pour 100 000 habitants.** Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ain (densité = 0,5) et de l'Ardèche (densité = 0,7) ont une densité très inférieure alors que la densité médicale du département du Rhône (densité = 2,1) est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. Sur les 47 ZSP existantes, 22 ZSP ne sont pas pourvues en chirurgiens urologues, et 63,8 % des ZSP ont une densité médicale inférieure à 1,3. L'introduction dans notre étude de la notion de temps d'accès à l'offre de soins la plus proche permet d'affiner cette analyse tout particulièrement pour une discipline comme la chirurgie urologique reposant sur de petits effectifs.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que **79 chirurgiens urologues** exercent l'équivalent de **77,79 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est très faible. En effet, aucun temps partiel n'a été signalé dans les questionnaires reçus. Cependant ce nombre est peut-être sous-évalué en raison du taux de réponse aux questionnaires (43%). Les effectifs ETP non pris en compte correspondent donc aux activités salariées de ces praticiens (relativement réduites).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Cependant, 5 ZSP dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient ainsi d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **établissement de soins**.

■ **Les activités secondaires** : 40 chirurgiens urologues (soit 50,6 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 6 praticiens (soit 7,6 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Une activité pas encore confrontée au sur-vieillessement** : l'âge moyen est de 49 ans ; moins de trois praticiens sur dix sont âgés de 55 ans et plus. **Moins de trois praticiens sur dix vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité presque exclusivement masculine.**

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un chirurgien urologue est de **27 minutes**. Plus de **90 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un chirurgien urologue libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **en Ardèche et dans la Drôme, le temps d'accès moyen est de 38 minutes**. Et si près de 70 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un chirurgien urologue libéral, ce taux n'est que de **35,1% en Ardèche, 43,2 % dans l'Ain et de 49 % en Savoie**.

Les chirurgiens vasculaires

■ **La densité régionale observée est de 0,6 chirurgiens vasculaires libéraux pour 100 000 habitants.** Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Isère a une densité très inférieure (densité = 0,2), alors que la densité médicale des départements du Rhône (densité = 1), de la Savoie (densité 1) et de l'Ardèche (densité = 1) est supérieure. La Drôme, de son côté, ne compte aucun chirurgien vasculaire. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. 30 ZSP sur les 47 existantes ne disposent d'aucun chirurgien vasculaire, et 71,2 % des ZSP enregistrent une densité inférieure à 0,6. L'introduction dans notre étude de la notion de temps d'accès à l'offre de soins la plus proche permet d'affiner cette analyse tout particulièrement pour une discipline comme la chirurgie vasculaire reposant sur de très petits effectifs.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **39 chirurgiens vasculaires** exercent l'équivalent de **39,14 ETP**. Ces effectifs en ETP sont supérieurs au nombre de praticiens : en effet, des praticiens salariés exercent une activité libérale secondaire. Ils n'ont donc pas été comptabilisés en nombre de praticien, mais leur activité libérale a été prise en considération. Aucun temps partiel n'a été déclaré sur les 20 praticiens ayant répondu au questionnaire. Cependant ce nombre est peut-être sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (51,3 %).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant elle s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seules 5 zones de soins de proximité dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : naturellement le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **établissement de soins**.

■ **Les activités secondaires** : 12 chirurgiens vasculaires (soit 30,8%) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 3 praticiens (soit 7,7%) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Une activité pas encore confrontée au sur-vieillessement** : l'âge moyen est de 50 ans ; moins de deux praticiens sur cinq sont âgés de 55 ans et plus. **Moins de deux praticiens sur cinq vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité presque exclusivement masculine.**

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un chirurgien vasculaire est de **31 minutes**. Plus de **86%** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un chirurgien vasculaire libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **en Ardèche, le temps d'accès moyen est de 52 minutes et dans la Drôme de 45 minutes**. Et si 62 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un chirurgien viscéral libéral, ce taux n'est que de **26% en Ardèche, 30,9% dans la Drôme et de 41,9 % dans l'Ain**.

Les dermatologues

■ **La densité régionale observée est de 4,9 dermatologues libéraux pour 100 000 habitants.**

Elle est légèrement inférieure à la densité nationale (5,3 dermatologues pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre, de plus, de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Ain a une densité très inférieure (densité = 2,3) alors que la densité médicale des départements du Rhône (densité = 6,1) et de l'Isère (densité = 5,6) est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. Les ZSP fortement urbanisées ont en règle générale une densité médicale plus importante.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **296 dermatologues** n'exercent en réalité que l'équivalent de **283,14 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **17 praticiens** sur les 160 ayant répondu au questionnaire ont déclaré exercer à temps partiel, **soit 11%** des dermatologues de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (54 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seules trois zones de soins de proximité dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité **en cabinet individuel**, soit près de trois médecins sur cinq.

■ **Les activités secondaires** : 41 dermatologues (soit 13,9 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 68 praticiens (soit 23,3 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 54 ans ; un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité fortement féminisée** : 7 praticiens sur 10 sont des femmes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un dermatologue est de **17 minutes**. Près de **98%** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un dermatologue libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **le temps d'accès moyen est de 22 minutes en Savoie, en Ardèche et dans la Drôme**. Et si près de 84 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un dermatologue libéral, ce taux n'est que de **66,2% en Savoie et de 69,1% en Ardèche**.

Les endocrinologues

■ **La densité régionale observée est de 1,3 endocrinologues libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est identique à la densité nationale (données de la CNAMTS au 31/12/2007). Cependant, elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Ardèche ne compte aucun praticien ; les départements de l'Ain (densité = 0,7), de la Drôme (1,1), de la Loire (0,9), de la Savoie (0,5) et de la Haute-Savoie (1) ont une densité inférieure à la moyenne régionale observée. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité : 21 ZSP sur les 47 existantes ne disposent d'aucun endocrinologue et 63,8 % des ZSP ont une densité médicale inférieure à la moyenne régionale.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **76 endocrinologues** n'exercent en réalité que l'équivalent de **67,88 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **8 praticiens** (sur les 41 endocrinologues ayant répondu au questionnaire) **ont déclaré un temps partiel**, soit environ **19,5 % des endocrinologues** de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (54 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle s'effectue uniquement au sein de ZSP déjà pourvues. Le faible exercice sur sites multiples (hors activité salariée) ne permet pas, dans le cadre des endocrinologues, d'assurer un élargissement de l'encadrement médical à des ZSP non pourvues.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet de groupe**, soit près d'un médecin sur deux. Le choix du cabinet individuel représente trois médecins sur dix.

■ **Les activités secondaires** : 7 endocrinologues (soit 9,2 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 37 praticiens (soit 48,7 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement encore limité** : l'âge moyen est de 49 ans ; près de trois praticiens sur dix sont âgés de 55 ans et plus. **Près de trois praticiens sur dix vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité fortement féminine** : près de 4 praticiens sur 5 sont des femmes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un endocrinologue est de **28 minutes**. Plus de **87 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes. Cependant, de grandes disparités existent : ce temps d'accès peut atteindre **41 minutes dans le département de l'Ardèche et 38 minutes dans la Drôme**. Et si plus de 65 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un endocrinologue libéral, ce taux n'est que de **19,9% pour le département de l'Ardèche**.

Les gastro-entérologues

■ **La densité moyenne régionale observée est de 2,7 gastro-entérologues libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est légèrement inférieure à la densité nationale (3,4 gastro-entérologues libéraux pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ardèche (densité = 1,4) et de l'Ain (1,4) ont une densité très inférieure; alors que la densité médicale du département du Rhône (densité = 3,5) est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. En particulier, 12 zones de soins de proximité sur les 47 existantes ne disposent d'aucun gastro-entérologue, et 70,2 % des ZSP ont une densité médicale inférieure à 2,7.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **164 gastro-entérologues** n'exercent en réalité que l'équivalent de **152,72 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié essentiellement par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement). En effet l'exercice à temps partiel ne peut expliquer cet écart : seulement **2 praticiens** (sur les 89 gastro-entérologues ayant répondu au questionnaire) ont déclaré un temps partiel, soit environ **2,2% des gastro-entérologues** de cet échantillon. Notons cependant que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (54,3 %).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seules trois zones de soins de proximité dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet de groupe**, soit près d'un médecin sur deux. Notons l'importance de l'activité en établissement, elle représente près de trois médecins sur dix.

■ **Les activités secondaires** : **82 gastro-entérologues** (soit 50 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 53 praticiens (soit 32,3%) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 52 ans ; près de deux praticiens sur cinq sont âgés de 55 ans et plus. **Près de deux praticiens sur cinq vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité fortement masculine** : près de 4 praticiens sur 5 sont des hommes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un gastro-entérologue est de **22 minutes**. Plus de **95%** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un gastro-entérologue libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **dans la Drôme, le temps d'accès moyen est de 36 minutes**. Et si 75 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un gastro-entérologue libéral ; ce taux est de **56,1 % pour l'Ain et de 57,1% pour l'Ardèche**.

Les gynécologues / obstétriciens

■ **La densité moyenne régionale est de 7,6 gynécologues/obstétriciens libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est inférieure à la densité moyenne nationale (8,9 gynécologues/obstétriciens libéraux pour 100 000 habitants : données au 31/12/2007 de la CNAMTS). De plus, elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Ain a une densité très inférieure à la densité régionale observée ; alors que la densité médicale du département du Rhône est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. Seules les ZSP situées sur la frange orientale de la région (axe Grenoble / Chambéry / Annecy), ainsi qu'à proximité des zones urbaines de Lyon et de Saint-Etienne ont une densité médicale supérieure à la moyenne régionale observée.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **455 gynécologues/obstétriciens** exercent en réalité l'équivalent de **422,23 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **20 praticiens** (sur les 238 gynécologues/obstétriciens ayant répondu au questionnaire) ont déclaré un temps partiel, soit environ 8,4 % des gynécologues/obstétriciens de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (52 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue uniquement au sein de ZSP déjà pourvues. Aucune zone de soins de proximité dépourvue d'autres praticiens de cette discipline n'a bénéficié d'une amélioration de son encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en cabinet, et notamment en **cabinet de groupe**, soit plus de deux médecins sur cinq.

■ **Les activités secondaires** : 78 gynécologues/obstétriciens (soit 17,1%) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 138 praticiens (soit 30,3%) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 54 ans ; un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité proche de la parité** : un peu plus d'1 praticien sur 2 est une femme.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un gynécologue/obstétricien est de **18 minutes**. Cependant de grandes variations existent entre les départements (ce temps moyen est de 27 minutes dans la Drôme). De même, **84 %** de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un gynécologue/obstétricien libéral, mais ce taux n'est que de **67,5% pour le département de l'Ain, de 68,8 % pour l'Ardèche et de 74, 1 % pour la Drôme.**

Pour cette discipline, l'offre de soins reste cependant d'une analyse délicate en raison de distinction entre les praticiens à activité gynécologique et obstétricale purement clinique et ceux dont l'activité est gynéco-obstétricale est également chirurgicale. Ces deux orientations répondent en effet de façon complémentaire mais différente aux besoins de la population. Il nous faudra, après mise en ligne de l'étude, prolonger avec les praticiens l'analyse fine de leur pratique afin de mieux appréhender l'offre de soins sous ces deux aspects.

Les neurologues

■ **La densité moyenne régionale observée est de 1,3 neurologues libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est équivalente à la densité nationale (données de la CNAMTS au 31/12/2007). Cependant elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ain (densité = 0,7), de l'Ardèche (densité = 0,7) et de la Loire (densité = 0,8) ont une densité très inférieure, alors que la densité médicale des départements du Rhône (densité = 1,7) et de la Haute-Savoie (densité = 1,6) est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. 21 ZSP sur les 47 existantes sont dépourvues de neurologues et 74,5% des ZSP ont une densité médicale inférieure à 1,3.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **76 neurologues** n'exercent en réalité que l'équivalent de **61,48 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **12 praticiens** sur les 53 ayant répondu au questionnaire ont déclaré exercer à temps partiel, soit 22,6 % des neurologues de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (69,7 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seules 2 ZSP dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice se répartit à peu près à égalité entre un exercice en **cabinet individuel** et un exercice en **cabinet de groupe**.

■ **Les activités secondaires** : 10 neurologues (soit 13,2 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 45 praticiens (soit 59,2 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement encore limité** : l'âge moyen est de 51 ans ; trois praticiens sur dix sont âgés de 55 ans et plus. **Trois praticiens sur dix vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une répartition homme/femme partagée** : un praticien sur deux est un homme.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un neurologue est de **26 minutes**. Près de **90%** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un neurologue libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, **dans la Drôme, le temps d'accès moyen est de 38 minutes**. Et si près de 67 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un neurologue libéral ; ce taux est de **33,7 % pour l'Ardèche et de 37,1 % pour l'Ain**.

Les ophtalmologues

■ **La densité moyenne régionale observée est de 7 ophtalmologues libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est légèrement inférieure à la densité moyenne nationale de 7,6 ophtalmologues libéraux pour 100 000 habitants (données CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre cependant de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Ardèche a une densité très inférieure (3,6). Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. 74,5 % des ZSP enregistrent une densité médicale inférieure à 7.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **423 ophtalmologues** exercent en réalité que l'équivalent de **400,48 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **20 praticiens** (sur les 204 ophtalmologues ayant répondu au questionnaire) ont déclaré un temps partiel, soit environ **9,8 % des ophtalmologues** de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué en raison du taux de réponse aux questionnaires (48,2 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, cette offre complémentaire s'effectue uniquement au sein de ZSP déjà pourvues.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet de groupe**, soit plus d'un médecin sur deux.

■ **Les activités secondaires** : 124 ophtalmologues (soit 29,3%) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 97 praticiens (soit 22,9%) exercent en activité mixte (libérale et salariée). On peut faire l'hypothèse que la pratique actuelle des ophtalmologues s'exerce pour environ 50 % d'entre eux à la fois en cabinet et au sein de plateaux techniques pour les actes chirurgicaux (en établissement ou en cabinet de groupe organisé comme une « entreprise chirurgicale »). D'ailleurs sur les 204 ophtalmologues ayant répondu au questionnaire, **121 ont déclaré avoir une activité médicale et chirurgicale (soit 59,3 % des ophtalmologues)**.

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 55 ans ; plus d'un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Plus d'un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité partagée** : un praticien sur deux est un homme.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un ophtalmologue est de **16 minutes**. Cependant de grandes variations existent entre les départements (ce temps moyen est de 24 minutes dans la Drôme et de 22 minutes en Ardèche). De même, près de 88 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un ophtalmologue libéral, mais ce taux n'est que de **66,2 % pour l'Ardèche**.

Les oto-rhino-laryngologistes

- **La densité moyenne régionale observée est de 3,3 oto-rhino-laryngologistes libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est légèrement inférieure à la densité nationale (3,7 ORL pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre de faibles disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ain et de la Drôme ont une densité légèrement inférieure à la densité régionale observée ; alors que la densité médicale du département de la Savoie est supérieure. A l'échelle des zones de soins de proximité, on note une situation hétérogène marquée par une alternance de zones à faible et à forte densité sans définir de géographie spécifique. 7 ZSP sur les 47 existantes ne disposent d'aucun ORL.
- **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **197 oto-rhino-laryngologistes** exercent en réalité l'équivalent de **180,21 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié essentiellement par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement). En effet, l'activité à temps partiel est réduite, puisque seulement **2 praticiens** l'ont déclaré sur les 97 ORL ayant répondu au questionnaire, soit 2,1 % de l'échantillon. Cet effectif est peut-être sous-évalué, malgré le taux de réponse aux questionnaires (49,2 %).
- **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seule une zone de soins de proximité dépourvue d'autres praticiens de cette discipline, bénéficie réellement d'une amélioration de son encadrement médical.
- **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet de groupe**, soit plus d'un médecin sur deux.
- **Les activités secondaires** : 82 ORL (soit 41,6 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 70 praticiens (soit 35,5 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).
- **Activité médicale ou médico-chirurgicale** : 79,4 % des ORL ayant répondu au questionnaire, affirment exercer une activité à la fois médicale et chirurgicale.
- **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 53 ans ; plus d'un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Plus d'un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**
- **Une activité essentiellement masculine** : près de 9 praticiens sur 10 sont des hommes.
- **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un O.R.L. est de **20 minutes**. Plus de **96 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un O.R.L. libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, le temps d'accès moyen est de **31 minutes dans la Drôme et de 26 minutes en Ardèche**. Et si plus de 80 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un ORL libéral, ce taux n'est que de **56,9 % pour l'Ardèche**.

Les pédiatres

■ **La densité moyenne régionale observée est de 4,3 pédiatres libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est équivalente à la densité nationale (4,4 pédiatres pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Ain a une densité très inférieure à la densité régionale observée ; alors que la densité médicale du département du Rhône est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. Les ZSP fortement urbanisées ont en règle générale une densité médicale plus importante, même si des exceptions existent.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **258 pédiatres** n'exercent en réalité que l'équivalent de **232,16 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **21 praticiens** sur les 165 ayant répondu au questionnaire ont déclaré exercer à temps partiel, soit **13 % des pédiatres** de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (64 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seule une ZSP dépourvue d'autres praticiens de cette discipline, bénéficie réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : le cadre d'exercice se partage presque à égalité entre l'activité en **cabinet de groupe** et l'activité en **cabinet individuel**.

■ **Les activités secondaires** : 41 pédiatres (soit 15,9 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 107 praticiens (soit 41,5 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 55 ans mais il est de 58 ans pour les hommes. Plus d'un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Plus d'un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité majoritairement féminine** : près de 6 praticiens sur 10 sont des femmes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un pédiatre est de **20 minutes**. Près de **98 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un pédiatre libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, ce temps d'accès moyen est de **30 minutes dans la Drôme**. Et si plus de 82 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un pédiatre libéral, ce taux n'est que de **62,7 % pour l'Ardèche et de 69,5% en Savoie**.

Les pneumologues

■ **La densité moyenne régionale observée est de 1,8 pneumologues libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est presque équivalente à la densité nationale (1,9 pneumologues pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ain et de la Loire ont une densité très inférieure à la densité régionale observée ; alors que la densité médicale du département de l'Isère est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité : 15 ZSP sur les 47 existantes ne disposent d'aucun pneumologue. Dans l'ensemble, 61,7 % des ZSP enregistrent une densité médicale inférieure à la moyenne régionale.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **106 pneumologues** n'exercent en réalité que l'équivalent de **96,21 ETP**. Etant donné qu'aucun praticien n'a déclaré de temps partiel (sur les 49 pneumologues ayant répondu au questionnaire), cet écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP ne peut être justifié que par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement). Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué en raison du taux de réponse aux questionnaires (46,2 %).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seules 3 ZSP dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet de groupe**, soit près de trois médecins sur cinq.

■ **Les activités secondaires** : 29 pneumologues (soit 27,9 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 41 praticiens (soit 38,7 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 55 ans ; un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité fortement masculine** : près de 7 praticiens sur 10 sont des hommes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un pneumologue est de **23 minutes**. Plus de **92%** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un pneumologue libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, dans la **Drôme, le temps d'accès moyen est de 38 minutes**. Et si plus de 72 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un pneumologue libéral, ce taux n'est que de **44,2 % pour le département de l'Ain**.

Les psychiatres

■ **La densité moyenne régionale observée est de 9,6 psychiatres libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est quasiment équivalente à la densité nationale (10 psychiatres pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : le département de l'Ardèche a une densité très inférieure à la densité régionale observée. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. 8 ZSP sur les 47 existantes ne disposent d'aucun praticien et 78,7 % des ZSP ont une densité médicale inférieure à 9,6.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **579 psychiatres** libéraux exercent en réalité l'équivalent de **530,55 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **20 praticiens** sur les 249 ayant répondu au questionnaire ont déclaré exercer à temps partiel, soit 8 % des psychiatres de cet échantillon. Le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué en raison du taux de réponse aux questionnaires (43 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. Seule une ZSP dépourvue d'autres praticiens de cette discipline, bénéficie réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet individuel**, soit près de 4 praticiens sur 5.

■ **Les activités secondaires** : 39 psychiatres (soit 6,7%) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 177 praticiens (soit 30,6%) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 55 ans ; près de trois praticiens sur cinq sont âgés de 55 ans et plus. **Près de trois praticiens sur cinq vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité plutôt masculine** mais proche de la parité : 6 praticiens sur 10 sont des hommes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un psychiatre est de **18 minutes**. Plus de **97 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un psychiatre libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, le temps d'accès moyen est de **23 minutes dans la Drôme et de 22 minutes en Ardèche**. Et si près de 82 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un psychiatre libéral, ce taux n'est que de **65,4 % pour l'Ain ; 67,4 % pour l'Ardèche et 69,7 % pour la Savoie**.

La psychiatrie est une des disciplines pour laquelle la notion de délais d'obtention d'un rendez-vous sera ultérieurement un élément important dans la description de l'offre de soins.

Les radiologues

■ **La densité moyenne observée en région Rhône-Alpes de 7,9 radiologues libéraux pour 100 000 habitants** est légèrement plus faible que la densité moyenne nationale : 8,6 radiologues libéraux pour 100 000 habitants (données CNAMTS au 31/12/2007). Elle montre de plus de grandes disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ardèche, de l'Ain, de la Loire et de la Savoie ont une densité très inférieure à la densité régionale observée ; alors que la densité médicale du département du Rhône est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. 61,7 % des ZSP enregistrent une densité médicale inférieure à la densité moyenne régionale.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **476 radiologues** exercent en réalité l'équivalent de **463,56 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **25 praticiens** (sur les 133 radiologues ayant répondu au questionnaire) ont déclaré un temps partiel, soit environ **18,8 % des radiologues** de cet échantillon. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué en raison du taux de réponse aux questionnaires (27,9 %). Cet écart est justifié également par l'exercice d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de ZSP déjà pourvues. 2 ZSP (sur trois) dépourvues d'autres praticiens de cette discipline, bénéficient réellement d'une amélioration de leur encadrement médical.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet de groupe**, soit plus de trois médecins sur cinq.

■ **L'activité en sites multiples** : plus de 60 % des radiologues exercent leur activité libérale en sites multiples, soit dans différents cabinets de groupe à plateaux techniques, organisés comme des entreprises, soit avec une activité partagée entre **cabinets de groupe** et **établissement de santé** (PSPH ou non PSPH).

■ **Un vieillissement encore préservé** : l'âge moyen est de 51 ans ; 167 praticiens sont âgés de 55 ans et plus. **Un peu plus de trois praticiens sur dix vont atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité fortement masculine** : 7 praticiens sur 10 sont des hommes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un radiologue est de 16 minutes. Plus de **98 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un radiologue libéral. Cependant de grandes variations existent entre les départements : ce temps moyen est de **24 minutes dans la Drôme et de 22 minutes en Ardèche**. De même, près de 89 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un radiologue libéral, mais ce taux n'est que de **70,5 % pour le département de l'Ardèche**.

Les rhumatologues

■ **La densité moyenne régionale observée est de 3,2 rhumatologues libéraux pour 100 000 habitants.** Elle est quasiment équivalente à la densité nationale (3 rhumatologues pour 100 000 habitants : données de la CNAMTS au 31/12/2007). Cependant, elle montre de grandes disparités entre les départements de la région : les départements de l'Ain et de la Drôme ont une densité très inférieure à la densité régionale observée ; alors que la densité médicale du département de la Savoie est supérieure. Ces écarts sont encore plus importants lorsqu'on l'étudie à l'échelle de la zone de soins de proximité. Les ZSP fortement urbanisées ont en règle générale une densité médicale plus importante, même si des exceptions existent. 72,3 % des ZSP ont une densité médicale inférieure à 3,2.

■ **Le calcul en effectifs « Equivalent Temps Plein (ETP) »** a mis en évidence que les **194 rhumatologues** n'exercent en réalité que l'équivalent de **180,11 ETP**. L'écart observé entre le nombre de praticiens et les effectifs en ETP est justifié d'une part par l'exercice à temps partiel d'un certain nombre de praticiens. Ainsi, **6 praticiens** sur les 103 ayant répondu au questionnaire ont déclaré exercer à temps partiel, **soit 5,8% des rhumatologues de cet échantillon**. Notons que le nombre de praticiens exerçant à temps partiel est certainement sous-évalué malgré le taux de réponse aux questionnaires (53 %). Cet écart est justifié également par l'exercice pour nombre de praticiens d'une activité salariée secondaire, qui n'a pas été prise en compte dans le calcul des ETP (offre de soins libérale uniquement).

■ **L'offre de soins « complémentaire »** : elle permet, par une activité secondaire, l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant, en ce qui concerne la rhumatologie, et contrairement à d'autres spécialités, le non-encadrement de certaines ZSP n'est pas compensé par l'exercice en sites multiples (sur des communes différentes) de certains professionnels de santé.

■ **Le cadre d'exercice** : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en **cabinet individuel**, soit un médecin sur deux.

■ **Les activités secondaires** : 22 rhumatologues (soit 11,3 %) exercent leur activité libérale sur des sites différents (cadres et/ou lieux différents) ; 61 praticiens (soit 31,4 %) exercent en activité mixte (libérale et salariée).

■ **Un vieillissement confirmé** : l'âge moyen est de 53 ans ; près d'un praticien sur deux est âgé de 55 ans et plus. **Près d'un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2020.**

■ **Une activité plutôt masculine** : plus de 6 praticiens sur 10 sont des hommes.

■ **L'accessibilité** : le temps moyen d'accès à un rhumatologue est de **20 minutes**. **96 %** de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un rhumatologue libéral. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, le temps d'accès moyen est de **31 minutes dans la Drôme**. Et si près de 79 % de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un rhumatologue libéral, ce taux n'est que de **53,1 % pour l'Ardèche et d'environ 65 % pour les départements de l'Ain, de la Drôme et de la Savoie**.